

COIN technipharm

SEPTEMBRE 2016

EN CHIFFRES

CE QUE LES ATP DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE VEULENT APPRENDRE

Domaines prioritaires :

- Sécurité et qualité : 32,6 %
- Connaissances spécialisées sur les médicaments et les systèmes d'utilisation et de distribution de médicaments : 29,6 %
- Professionnalisme et éthique : 23 %
- Collaboration : 14,8 %

Priorité dominante : prévenir et gérer les erreurs et incidents liés à la délivrance des médicaments

Trois modes de formation préférés :

- Documents de formation en ligne (autoformation)
- Documents imprimés (autoformation)
- Conférences (formation en direct)

Cinq principaux facteurs de motivation

- Crédits
- Sujet
- Coût
- Lieu/accessibilité
- Mode de formation

Source : Collège des pharmaciens de la Colombie-Britannique, édition 2015 du sondage sur les besoins en formation des professionnels de la pharmacie en Colombie-Britannique, publié en janvier 2016.

LEÇON DE FC INCLUDE :

Gérer l'officine et optimiser les services de soutien à la gestion des médicaments : le rôle du technicien en pharmacie



Accréditée par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie (CCEPP)

Répondez en ligne pour connaître vos résultats immédiatement : www.ProfessionSanté.ca, section eCortex

UNE TECHNICIENNE HONORÉE POUR SON DÉVOUEMENT À LA PROFESSION

QUAND LA TECHNICIENNE EN PHARMACIE

Julia Jennings a accepté un emploi à temps partiel dans une pharmacie de sa ville natale, Elora, en Ontario, elle ne se doutait pas qu'elle recevrait, 25 ans plus tard, le tout premier prix d'excellence des techniciens en pharmacie décerné par l'Association des pharmaciens de l'Ontario (APO).

« Julia Jennings est une brillante illustration de l'effet bénéfique que peuvent avoir les techniciens sur les soins aux patients et sur l'équipe de la pharmacie », a déclaré Dennis Darby, chef de la direction de l'APO, lors de la remise du prix au congrès annuel de l'Association, en juin dernier.

Julia, qui travaille à la pharmacie Elora Apothecary Pharnasave depuis les deux dernières années, énonce ainsi les compétences requises pour réussir à son poste : « capacité d'assumer des tâches multiples et de travailler en équipe, souci du détail, engagement à fournir des soins d'excellence aux patients et ne pas se contenter de cerner les problèmes, mais trouver des solutions ».

Après avoir goûté aux joies de la pharmacie communautaire il y a 25 ans, Julia a été conquise. « Le métier de technicienne en pharmacie m'a permis de découvrir une atmosphère et un rythme de travail que j'ai beaucoup aimés, dit-elle. Il fallait relever de nombreux défis, prendre soin des gens et les soutenir, et se dépasser pour aider chacun des patients. »

C'est ainsi qu'elle a suivi le programme d'assistance technique en pharmacie, au collège Sheridan en 1995, et obtenu son agrément en 2012.

Lorsque Bronwyn et Andrew Tolmie pharmaciens et copropriétaires de la pharmacie Elora Apothecary, ont ouvert une nouvelle pharmacie dans sa ville natale et l'ont invitée à se joindre à leur équipe, Julia avoue avoir eu le trac de quitter l'employeur chez qui elle travaillait depuis 23 ans. « Mais c'était l'occasion pour moi d'explorer de nouvelles approches de soins aux patients dans notre communauté. » Elle a donc saisi cette occasion et accepté l'offre.

Bien que Julia soit responsable des aspects techniques des ordonnances ainsi que de l'approvisionnement et de l'entretien des rayons commerciaux de la pharmacie, elle s'est vraiment dépassée pour aider encore plus de patients,



Photo : Cora Van Zutphen

en élargissant sa gamme de compétences. Ainsi, elle a obtenu une certification en compressionsothérapie et elle est devenue coach en gestion de poids. Elle commande et suggère également des produits pour les soins à domicile. « Dans les communautés rurales, nous avons besoin de professionnels spécialisés dans ce domaine, et j'espère acquérir plus de compétences et de connaissances dans ce type de soins », dit-elle.

Julia continue de suivre des cours et des séminaires offerts par des associations professionnelles et par Pharnasave pour pouvoir mieux répondre aux besoins en évolution de sa communauté, et ce, tout en élevant trois enfants (âgés aujourd'hui de 14, 12 et 10 ans) avec son mari, Paul. Elle fait aussi du bénévolat pour de nombreuses causes et événements locaux.

Bien qu'elle soit flattée et honorée d'avoir été mise en nomination par les Tolmie pour ce prix, le plus important pour Julia est de « faire partie d'une équipe dont les membres sont toujours là pour s'entraider et pour aider les autres. Je crois que le fait de savoir qu'on aide les autres est l'un des aspects que j'aime le plus de ma profession, dit-elle. On ne se contente pas d'exécuter des ordonnances! La pharmacie communautaire joue un rôle important dans les soins de santé, en particulier dans les communautés rurales, et je sais qu'en tant que technicienne en pharmacie, j'aurai toujours la possibilité de me perfectionner et d'apprendre de nouvelles choses ».

Coin technipharm a reçu l'approbation de



Un service éducatif destiné aux assistants techniques en pharmacie canadiens et offert par Teva

www.tevacanada.com



Éditrice
Caroline Bélisle

Rédactrice en chef
Caroline Baril

Journalistes
Sally Praskey, Éric Whittom

Directrice artistique
Lima Kim

COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

Colleen Curry,
Collège communautaire
du Nouveau-Brunswick

Ron Elliott, B.Sc.Pharm.

Pam Fitzmaurice, Assistante technique
en pharmacie

Mary Bozoian,
Association canadienne des
techniciens pharmaceutiques

Krista Logan, RPhT, CPhT

Margaret Woodruff,
Humber College

Tana Yoon, CPhT (É.-U.)

ProfessionSanté.ca

eCortex.ca

COIN TECHNIPHARM et COIN TECHNIPHARM FC
sont publiés par ProfessionSanté.ca,
une division de Rogers Media inc.
1200, avenue McGill College, bureau 800
Montréal, Québec H3B 4G7

Ils sont accessibles sur ProfessionSanté.ca

Ce document ne peut être reproduit en tout
ou en partie sans le consentement écrit de l'éditeur.

Y a-t-il un sujet dont vous aimeriez que
nous parlions dans Coin technipharm ?
Envoyez vos idées et vos commentaires
à caroline.baril@rci.rogers.com

Un service éducatif destiné aux assistants techniques
en pharmacie canadiens et offert par Teva
www.tevacanada.com



Visitez nos sites Web
www.ProfessionSanté.ca
www.tevacanada.com

Une étude pilote confie la saisie de commandes de chimiothérapie à des techniciens spécialisés en soutien clinique

LES TECHNICIENS EN PHARMACIE ÉTANT

maintenant dotés d'un champ d'exercice élargi, souvent de concert avec les pharmaciens, une étude pilote a entrepris de comparer le temps requis, avant et après la formation d'un technicien en pharmacie spécialisé en soutien clinique, pour saisir des commandes de chimiothérapie dans une unité de jour externe. Un des objectifs secondaires de l'étude était d'évaluer les erreurs de médication.

Selon le résumé publié dans l'édition de juin 2016 du Canadian Journal of Hospital Pharmacy, l'étude s'est déroulée en deux phases : dans la première, les commandes ont été saisies par des pharmaciens et dans la seconde, par des techniciens en pharmacie. Durant les deux phases, les pharmaciens étaient chargés de vérifier la saisie des commandes.

La moyenne de temps requis pour saisir une commande était plus élevée durant la phase 1 (1 min 37 s par rapport à 1 min 20 s). Trois

erreurs ont été observées dans la saisie des commandes durant la phase 1, par rapport à une erreur dans la phase 2 (on a estimé que les erreurs n'ont eu aucune conséquence sur les soins aux patients).

L'étude a conclu que les commandes de chimiothérapie exécutées par un technicien en pharmacie spécialisé en soutien clinique ayant suivi une formation se sont avérées aussi sûres et efficaces que celles saisies par un pharmacien. « L'évolution du rôle des techniciens en pharmacie devrait permettre aux pharmaciens de consacrer plus de temps à la prestation de soins directs aux patients dans une unité d'oncologie », indique l'étude.

RÉFÉRENCE

Neville, Heather et al. Chemotherapy Order Entry by a Clinical Support Pharmacy Technician in an Outpatient Medical Day Unit. The Canadian Journal of Hospital Pharmacy, [S.l.], v. 69, n. 3, juin 2016. doi:<http://dx.doi.org/10.4212/cjhp.v69i3.1556>. Consulté le 8 août 2016.

Le Collège des pharmaciens de l'Ontario publie un module sur son nouveau Code d'éthique

LE COLLÈGE DES PHARMACIENS DE

l'Ontario (CPO) a publié le premier d'une série de modules de formation conçus pour aider les techniciens en pharmacie et les pharmaciens à comprendre le nouveau Code d'éthique et à le mettre en application dans leur pratique quotidienne. Ce module d'introduction, qui dure 20 minutes, combine diverses techniques d'apprentissage, dont un questionnaire vrai ou faux, un tableau blanc interactif ainsi que des études de cas illustrant la mise en pratique du Code d'éthique.

Le conseil du CPO a approuvé le nouveau Code d'éthique au cours de sa réunion de décembre 2015. Il a au même moment instauré l'obligation pour tous les pharmaciens et techniciens en pharmacie de déclarer d'ici 2017 qu'ils ont pris connaissance du Code et qu'ils l'ont bien compris. Au cours des prochains mois, le CPO publiera d'autres modules de formation en ligne et vidéos couvrant tous les aspects du Code.

Pour visionner le nouveau module, visitez le http://ocpinfo.com/extra/CoE_1/story.html.

Programme d'aide aux techniciens en pharmacie de l'Ontario

LES TECHNICIENS EN PHARMACIE DE

l'Ontario qui souffrent de problèmes de santé mentale ou de dépendance ou qui éprouvent de telles inquiétudes pour un membre de leur famille peuvent communiquer avec l'Ontario Pharmacy Support Program (OPSP).

La ligne d'assistance gratuite de ce service confidentiel fournit des conseils et du soutien

aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. Appelez sans frais au : 1 800 463-2338, poste 77790, ou au 416 535-8501, poste 77790.

Ce programme est financé conjointement par le Collège des pharmaciens de l'Ontario et l'Association des pharmaciens de l'Ontario.

Les obligations du pharmacien pour les médicaments classés aux annexes II et III

AU QUÉBEC, LES MÉDICAMENTS

classés aux annexes II et III peuvent être vendus uniquement en pharmacie par un membre de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ), soit un pharmacien. Ce dernier a néanmoins certaines obligations concernant leur vente au public.

Pour les médicaments inscrits à l'annexe II qui sont destinés aux humains, le pharmacien doit exercer « un contrôle pharmaceutique » en les conservant « dans une section de la pharmacie qui n'est pas accessible au public [laboratoire] ».

De plus, le pharmacien qui vend un médicament inscrit à cette annexe doit « constituer un dossier pour chaque patient à qui il vend un tel médicament, inscrire cette vente au dossier ainsi constitué, procéder à l'étude pharmacologique de ce dossier, et communiquer les renseignements appropriés au bon usage de ce médicament », stipule le Règlement.

Pour ce qui est des médicaments inscrits à l'annexe III qui sont destinés également aux humains, ils doivent être vendus « sous surveillance pharmaceutique », c'est-à-dire qu'ils

doivent être conservés « dans une section de la pharmacie qui est accessible au public pourvu que cette section soit sous le contrôle et la surveillance constante d'un pharmacien ». Le pharmacien doit prendre « les mesures nécessaires afin que l'information concernant les précautions et les contre-indications relatives à l'usage de ce médicament soit fournie au client ».

Précisons que d'autres médicaments sont classés à l'annexe I (destinés aux humains et vendus sur ordonnance), à l'annexe IV (destinés aux animaux et vendus sur ordonnance) et à l'annexe V (destinés aux animaux et vendus sous surveillance professionnelle). Consultez le Règlement pour connaître les conditions

et modalités de vente pour les médicaments classés à l'une de ces trois annexes (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/P-10,%20r,%2012>).

Enfin, il est possible de déterminer dans quelle annexe un médicament est classé en consultant les cinq annexes du Règlement et la Base de données sur les médicaments en vente libre de l'OPQ en ligne sur son site Web (opq.org), section réservée Pharmaciens.

SOURCES

- L'interaction express, Ordre des pharmaciens du Québec, 29 juillet 2016.
- Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments, Publications du Québec (LégisQuébec), consultation en ligne le 24 août 2016.

Conditions et modalités de vente au Québec des médicaments classés aux annexes II et III

Par Éric Whittom, B. Pharm.

EN AOÛT, LES CONDITIONS ET MODALITÉS

de vente au public de certains médicaments ont changé au Québec.

Sont maintenant classés à l'annexe III du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments (Règlement) – une réglementation québécoise – les produits de santé contenant de l'hydrocortisone ou de l'acétate d'hydrocortisone pour une administration topique dont la concentration est de 1 % ou moins et dont le format est de 30 g ou moins, et le minoxidil pour une administration topique (au cuir chevelu) dont la concentration est de 5 % ou moins, peu importe le format.

Par ailleurs, les médicaments contenant de l'ibuprofène en comprimé oral « à libération modifiée » dont la concentration de 600 mg ou moins d'ibuprofène par comprimé, peu importe le format, sont maintenant classés à l'annexe II du Règlement.

Ces médicaments ne nécessitent donc plus d'ordonnance.



LES MÉDECINS ET LES PATIENTS VOUS POSENT-ILS DES QUESTIONS SUR LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES?

Trouvez réponse aux questions sur leur innocuité et leur efficacité en consultant un tout nouveau site Web.

Allez à **MedicamentsTeva.ca**.

Aider les patients à cesser de fumer



L'USAGE DU TABAC EST LA PREMIÈRE

cause de maladie et de décès évitables au Canada. Près de sept millions de Canadiens fument, et environ 45 000 d'entre eux meurent chaque année de maladies liées au tabac, selon l'Association des pharmaciens du Canada (APhC). Le fardeau économique est également très lourd : les maladies liées au tabac coûtent au Canada environ 3 milliards de dollars par an en dépenses directes de santé. Cesser de fumer est la seule mesure et la plus efficace que peuvent prendre les fumeurs pour accroître la qualité et la durée de leur vie.

Et c'est sur ce plan que les pharmacies peuvent être utiles. À l'échelle canadienne, les provinces élargissent le champ d'exercice des pharmaciens pour y inclure la prescription de médicaments de désaccoutumance du tabac, offrent le remboursement de services professionnels et vont même jusqu'à fournir gratuitement aux patients des produits contre le tabagisme. L'APhC encourage un plus grand nombre de pharmacies à passer à l'action, en offrant un programme de certificat d'autoformation continue intitulé QUIT, l'acronyme de *Quit Using and Inhaling Tobacco*.

Dans les pharmacies qui offrent déjà un programme de désaccoutumance du tabac,

les techniciens en pharmacie et les ATP ont un rôle important à jouer. « Je crois que la plus importante contribution des techniciens est de déceler les patients qui veulent arrêter de fumer », dit John Papastergiou, propriétaire de deux pharmacies Shoppers Drug Mart à Toronto. « Ce sont les ATP qui reçoivent les ordonnances, et c'est à ce moment-là qu'ils

peuvent recueillir des renseignements. » Il donne aux ATP et aux techniciens l'instruction de toujours vérifier si le patient est un fumeur. « Le simple fait de demander à un patient s'il fume fait doubler le taux d'abandon du tabac », dit-il.

Comme le précise John Papastergiou, les techniciens et ATP jouent également un rôle clé pour expliquer le fonctionnement du programme de désaccoutumance du tabac. « Ils doivent avoir une bonne compréhension du programme et être en mesure de bien en expliquer les exigences au patient. »

Les techniciens et les ATP peuvent également contribuer à l'aspect documentation, en inscrivant les données démographiques des patients sur le formulaire. « [Les techniciens] exécutent bon nombre de ces tâches avant même que le pharmacien termine la consultation avec le patient », observe John Papastergiou. Le suivi après la consultation initiale est essentiel au

succès du programme. « La valeur réelle des programmes de désaccoutumance du tabac réside dans les activités de suivi primaire et secondaire, explique-t-il. Charger un technicien de ce programme et s'assurer qu'il fait les appels de suivi est extrêmement important. » Les consultations de suivi avec le pharmacien peuvent se faire au téléphone, en personne ou encore par voie électronique, mais les techniciens et les ATP peuvent rendre le service d'établir le premier contact.

Enfin, le technicien ou l'ATP est responsable de la facturation. Ainsi, depuis 2011, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario offre des services rémunérés de counselling aux patients du Programme de médicaments de l'Ontario, par l'intermédiaire du Programme d'abandon du tabagisme offert en pharmacie.

« Les techniciens qui assument ce genre de tâches ont un rôle de plus en plus important, non seulement pour la désaccoutumance du tabac, mais également dans toutes les activités découlant de l'élargissement de leur champ d'exercice, parce qu'ils sont le premier point de contact à la pharmacie, dit John Papastergiou. Toute pharmacie qui veut offrir des services cliniques d'excellence devra embaucher un technicien. »

RESSOURCES POUR CESSER DE FUMER

- **Le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie : Implementing Smoking Cessation Services in the Pharmacy**
www.ccepc.ca/show_prov_program.php?provider_prog_id=1672&ac=0
- **Gouvernement du Canada : Tabagisme et tabac**
http://canadiensensante.gc.ca/healthy-living-vie-saine/tobacco-tabac/index-fra.php?_ga=1.227166942.2107640069.1472524247
- **Santé Canada : Lutte contre le tabagisme, Statistiques sur l'usage du tabac, Cessez dès aujourd'hui, Rapports et publications**
<http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/index-fra.php>
- **Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario : Programme d'abandon du tabagisme offert en pharmacie**
<http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/drugs/smoking/factsheet.aspx>



TEVA

En toute sûreté

NOUVEAU **Programme de** **retour des timbres** **®Teva-Fentanyl**

Contribuez à rendre votre collectivité plus sécuritaire avec ce programme de Teva Canada.

Protégez vos patients, vos partenaires médecins ainsi que vous-même grâce à ce programme. Vous disposerez des outils et de l'information nécessaires pour entrer en relation et collaborer avec votre collectivité, afin de veiller à ce que les timbres ®Teva-Fentanyl soient utilisés correctement et éliminés de façon sécuritaire.

En-toute-surete-avec-Teva.ca/Fentanyl